CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Procès-verbal de la séance du 4 mai 2023 présidée par Monsieur Marc Chablaix

Le Conseil communal d'Ormont-Dessous est convoqué le jeudi 4 mai 2023, à 20h00, à la salle du Conseil communal, au Sépey.

Membres de la Municipalité présents :
Mmes Gretel Ginier, Syndique, et Raphaële Brugger, Municipale, ainsi que MM. Marcel Borloz, Pierre-Alain Borloz et Rémy Fischer, Municipaux.

M. Marc Chablaix, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers communaux, ainsi qu'aux membres de la Municipalité et aux représentants de la presse.

Appel

M. Marc Chablaix, Président, invite la secrétaire à procéder à l'appel.

Sont présents :
Mmes les Conseillères communales Danielle Chablaix, Stéphanie Chablaix, Claudine Fonjallaz, Laurence Krebs, Anne-Lise Meyer, Elisabeth Mottier et Anne-Lise Oguey ;
ainsi que
MM. les Conseillers communaux Jean-Pierre Carrard, Marc Chablaix, Loïc Fischer, Armand Lugrin, Benjamin Mottier, Christian Mottier, Silvan Perreten, Vincent Perrod, Stéphane Piguet, Julien Rosat, Anthony Vaucher, Jean-Pierre Vittoni et Christopher Watts.

Sont absents et excusés :
Mmes Laure Nellen, Jennifer Marrone, Sophie Meyer, Géraldine Venker, et MM. Philippe Borloz, Christian Chappuis, Paul-François Mermod et Denis Noirjean.

Sont absents et non excusés :
MM. Lionel Cheseaux, Pascal Francfort, Louis-Philippe Oguey et Cyrille Perrod.

L'appel fait constater la présence de 20 Conseillères et Conseillers communaux.

Le quorum étant atteint, **M. Marc Chablaix, Président**, constate que l'assemblée peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Démissions
5. Élection complémentaire de suppléants
6. Élection d'un membre et d'un suppléant à la Commission de gestion
7. Communications du Bureau du Conseil communal
8. Préavis no 5/2023 Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un schéma directeur communal de mobilité
9. Préavis no 6/2023 Demande de crédit pour financer l'étude dédiée à la mise en conformité du réseau d'eau des Mosses
10. Communications municipales
11. Divers et propositions individuelles

---

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 mars 2023

M. Marc Chablaix, Président, ouvre la discussion concernant le procès-verbal de la séance du 23 mars 2023.

Constatant qu'aucune remarque n'émane de l'assemblée, **M. le Président** soumet ce procès-verbal à approbation.

Celui-ci est adopté **à l'unanimité**.

---

3. Adoption de l'ordre du jour

M. Marc Chablaix, Président, soumet au vote l'ordre du jour.

Celui-ci est adopté **à l'unanimité**.

---

4. Démissions

M. Marc Chablaix, Président, donne lecture des lettres de démission de Mme Aurisia Irondelle et de M. Johannes Brauning.

---

5. Élection complémentaire de suppléants

M. Marc Chablaix, Président, informe que la liste des suppléants est épuisée. Il précise que le Conseil communal a maintenant deux options à choix. La première option autorisée par la loi sur l'exercice des droits politiques permet au Conseil communal de fonctionner avec 28 membres (35 conseillers moins un cinquième des membres), la seconde option est l'organisation d'une élection complémentaire des 11 suppléants.
Aujourd'hui, le Conseil communal a 32 membres et les prochaines élections seront organisées en 2026.
M. le Président, ouvre la discussion et précise encore que la décision doit venir du Conseil communal. Cet objet sera donc soumis au vote.

M. Loïc Fischer, Conseiller communal, propose de procéder à une élection complémentaire maintenant. En effet, l'année 2026 est encore loin et de toute manière une élection devra être organisée. Autant la faire cette année encore.

M. Vincent Perrod, Conseiller communal, demande si 11 membres se présentent est-ce que l'élection est tacite.

M. Marc Chablaix, Président, confirme que si le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à repourvoir l'élection est tacite. Il précise encore que les 3 premiers signataires de la liste entreront en fonction immédiatement.

M. Vincent Perrod, Conseiller communal, partage l'avis de M. Loïc Fischer, Conseiller communal.

M. Armand Lugrin, Conseiller communal, soutient la proposition de M. Loïc Fischer, Conseiller communal. Il souhaite savoir si un tout ménage pourrait être édité afin d'avertir la population et de leur permettre de venir signer la liste.

M. Marc Chablaix, Président, prend note de ce souhait et informe que ce point sera discuté avec la Municipalité.

M. Marc Chablaix, Président, soumet à la votation la proposition de M. Loïc Fischer, Conseiller communal, de procéder à l'élection complémentaire de 11 suppléants. Cette proposition est adoptée **à l'unanimité**.

M. Armand Lugrin, Conseiller communal, désire savoir comment les suppléants vont être recherchés et la suite de la procédure.

M. Marc Chablaix, Président, précise qu'avant de connaître la décision du Conseil communal, rien n'a été entrepris. Quelques noms de personnes intéressées ont été donnés au Bureau. Quant au calendrier, c'est la Préfecture du district d'Aigle qui donnera toutes les informations (date du scrutin, date du dépôt des listes, etc.).

---

6. Élection d'un membre et d'un suppléant à la Commission de gestion

M. Marc Chablaix, Président, informe que suite à la démission de Mme Sandra Mottier, le Conseil communal doit élire un membre et un suppléant à la Commission de gestion et invite l'assemblée à lui faire des propositions.

M. Christian Mottier, Conseiller communal, propose la candidature de Mme Claudine Fonjallaz, Conseillère communale.

M. Jean-Pierre Carrard, Conseiller communal, propose la candidature de M. Jean-Pierre Vittoni, Conseiller communal.

M. Loïc Fischer, Conseiller communal, propose le vote à bulletin secret. Proposition appuyée par 5 membres du Conseil communal.

Le nombre de bulletins distribués est de 20 ; celui des bulletins rentrés est de 20.
Obtiennent des voix : Mme Claudine Fonjallaz 17 voix
M. Jean-Pierre Vittoni 2 voix
1 vote blanc

Au vu du résultat, **M. le Président,** annonce que Mme Claudine Fonjallaz est élue membre de la Commission de gestion et informe qu'il manque encore un suppléant à élire. Il attend des propositions.

Mme Claudine Fonjallaz, Conseillère communale, propose la candidature de M. Silvan Perreten, Conseiller communal. Ce dernier est déjà nommé suppléant.

M. Loïc Fischer, Conseiller communal, propose la candidature de M. Jean-Pierre Vittoni, Conseiller communal.

Aucune autre proposition n'émane de l'assemblée, M. Jean-Pierre Vittoni, Conseiller communal, est élu suppléant à la Commission de gestion par acclamation.

---

7. Communications du Bureau du Conseil communal

M. Marc Chablaix, Président, n'a pas de communications de naissance ou de décès à transmettre.

M. le Président s'est rendu à l'assemblée générale de l'association touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses (ATALC) lors de laquelle un nouveau président, en la personne de M. Philippe Pasche, et un nouveau directeur, en la personne de M. Alexandre Beloggi, ont été nommés.

M. Marc Chablaix, Président, informe qu'il a délégué le vice-président, M. Loïc Fischer, pour participer à l'assemblée de printemps de la paroisse protestante Les Ormonts-Leysin. Il passe la parole à **M. Loïc Fischer, Conseiller communal,** qui transmet les remerciements de la paroisse à la commune pour la mise à disposition des salles.

M. le Président rappelle que les prochaines votations auront lieu le 18 juin 2023.

M. le Président annonce que les rapports des commissions sont arrivés dans le délai légal.

---

8. Préavis no 5/2023 Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un schéma directeur communal de mobilité

M. Marc Chablaix, Président, invite Mme Danielle Chablaix, rapporteuse, à donner lecture du rapport.

M. Marc Chablaix, Président, remercie Mme Danielle Chablaix et ouvre ensuite la discussion.

M. Armand Lugrin, Conseiller communal, remercie la commission pour la rédaction de ce rapport très clair qui a soulevé des questions et fait des propositions concrètes pour rendre ce préavis un peu clair. En effet, en lisant ce préavis c'était relativement flou comme étude. Il voit, en tant que mandataire du Canton pour des travaux de réfection de routes, que les préoccupations de la Municipalité sont parfois marginales, visiblement il n'y a pas de réflexion sur la mobilité. Il espère que cette étude permettra de montrer que la commune a des souhaits.

M. Vincent Perrod, Conseiller communal, précise qu'il est fait mention dans le rapport d'un questionnaire adressé aux Conseillers communaux et demande si cette proposition ne devrait pas faite l'objet d'un amendement afin de demander à la Municipalité l'établissement de ce questionnaire.

Mme Gretel Ginier, Syndique, répond qu'elle a pris langue avec l'entreprise Transitec concernant ce questionnaire. Cette dernière n'en avait jamais fait mais a trouvé l'idée très bonne d'impliquer les membres du législatif. Quelques questions ont déjà été élaborées. La Municipalité, après en avoir discuté, a décidé d'entrer en matière sur cette demande. Par conséquent, un questionnaire sera préparé et transmis aux membres du Conseil communal. Un amendement ne semble donc pas nécessaire.

M. Vincent Perrod, Conseiller communal, mentionne que le rapport parle du démantèlement des places de parc de l'Arsat et demande si cette décision peut être annulée.

Mme Gretel Ginier, Syndique, précise que des députés sont intervenus auprès du Grand Conseil mais que cela n'a pas abouti. Elle rappelle que le démantèlement de ces places est une mesure compensatoire pour l'enneigement mécanique aux Mosses.

La parole n'étant plus demandée, **M. Marc Chablaix, Président,** clôt la discussion, donne lecture des conclusions du préavis municipal no 5/2023 et invite les Conseillères et Conseillers communaux à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 5/2023 « Demande de crédit d'étude pour la réalisation d'un schéma directeur communal de mobilité » du 17 mars 2023,

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
à l'unanimité

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 47'125.10 pour financer l'étude pour la réalisation d'un schéma directeur communal de mobilité ;
- d'admettre le mode de financement proposé.

---

9. Préavis no 6/2023 Demande de crédit pour financer l'étude dédiée à la mise en conformité du réseau d'eau des Mosses

M. Marc Chablaix, Président, invite M. Anthony Vaucher, rapporteur, à donner lecture du rapport.

M. Marc Chablaix, Président, remercie M. Anthony Vaucher et ouvre la discussion.

M. Armand Lugrin, Conseiller communal, demande jusqu'à quelle étape est prévue cette étude.

M. Marcel Borloz, Municipal, répond que cette étude englobe le travail jusqu'à la rentrée des soumissions.

M. Vincent Perrod, Conseiller communal, demande comment seront alimentés les bâtiments situés sur l'autre versant des Mosses, s'il ne reste plus que Lioson I. Est-ce qu'il y la possibilité de faire une conduite directe avec plus de pression pour traverser la vallée.

M. Marcel Borloz, Municipal, indique que le turbinage rapporte en moyenne entre CHF 130'000.00 et CHF 140'000.00 par année. Si on supprime un des deux turbinages, on diminuerait les rentrées d'argent. A l'endroit où est situé Lioson II, nous avons la possibilité de faire un petit réservoir de 50 m^3 et le turbinage fera réducteur de pression. La Municipalité a dû se battre auprès de l'ECA et de l'office de la consommation (OFCO) pour éviter de supprimer complétement les installations de Lioson II et le turbinage de Lioson II. Il précise qu'il a été dit que les communes ne sont pas des producteurs d'énergie mais des fournisseurs d'eau alors que quelques jours plus tôt, nous avions reçu une lettre de Mme la Conseillère d'Etat Isabelle Moret qui demandait que ces dernières fassent le nécessaire pour produire de l'énergie.

M. Borloz rebondit sur la problématique de l'enneigement mécanique et indique que si la conduite vient jusqu'aux Parchets, il y aurait peut-être possibilité de faire comme les lausannois et d'avoir une station de traitement pour l'eau du lac juste au-dessus des Parchets ce qui permettrait d'avoir un bouclage. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il termine en précisant que si des conseillers connaissent des personnes qui s'opposent à la signature des conventions pour l'enneigement mécanique, il serait utile de leur faire comprendre que cela pourrait être une solution pour amener de l'eau aux Mosses et cela résoudrait le problème de l'alimentation en eau du versant du Gros Van.

M. Silvan Perreten, Conseiller communal, souhaite savoir où est fait mention de ces 72 heures de régénération car il trouve ce laps de temps trop court. De plus, il se demande si cette source pourra donner encore de l'eau dans 10 ans.

M. Marcel Borloz, Municipal, précise que ce laps de temps de 72 heures est une norme de la société suisse de l'industrie du gaz et de l'eau (SSIGE). L'eau est automatiquement et complètement régénérée en 72 heures par le turbinage. Il mentionne qu'actuellement Les Mosses et La Comballaz sont approvisionnés par deux réservoirs (Lioson I et Lioson II), d'une capacité totale de 1'700 m^3. Avec la consommation actuelle, l'eau stockée est renouvelée tous les 4.5 jours. Pour éviter la prolifération des germes, un renouvellement tous les 3 jours est recommandé. Les deux réservoirs n'ont chacun qu'une cuve et il n'est techniquement pas possible de les nettoyer sans interrompre la distribution de l'eau. Pour ces raisons, l'OFCO demande de mettre les réservoirs en conformité et de réduire le volume de stockage, ce qui a pour conséquence de déverser le surplus d'eau dans le ruisseau de la Raverettaz. L'office de la consommation préconise de déverser cette eau dans les ruisseaux afin de n'avoir qu'un seul réservoir de 800 m^3 pour la région des Mosses-La Comballaz.

M. Silvan Perreten, Conseiller communal, indique que sa réflexion n'est pas si mauvaise. La commune ne pourra pas stocker de l'eau. Citation *: « C'est de la connerie »*.

M. Marcel Borloz, Municipal, mentionne qu'il s'est battu pour pouvoir garder le turbinage et sauver un petit réservoir. Il aurait souhaité garder ce qui était existant pour avoir une réserve pour l'agriculture et les alpages mais comme les deux réservoirs devront être démontés, l'OFCO interdit d'utiliser et de garder les infrastructures anciennes.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et donne ensuite lecture des conclusions du préavis municipal no 6/2023 et invite les Conseillères et Conseillers communaux à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu	le préavis municipal no 6/2023 « Demande de crédit pour financer l'étude dédiée à la mise en conformité du réseau d'eau des Mosses » du 24 mars 2023,
Ouï	le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,
Considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE
avec 2 oui, 8 non et 9 abstentions

- de refuser d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 194'250.00 pour financer l'étude dédiée à la mise en conformité du réseau d'eau des Mosses, sous déduction d'éventuelles subventions.

M. Marcel Borloz, Municipal, se réjouit d'aller défendre la position du Conseil communal à Lausanne en sachant que ces travaux sont obligatoires. Il espère que ce Conseil lui apportera des solutions parce que lui n'en a aucune autre à proposer. Le jour où il sera convoqué à Lausanne, il demandera à l'OFCO de venir devant le Conseil afin que ce dernier puisse s'exprimer.

M. Armand Lugrin, Conseiller communal, propose de faire venir le responsable de l'OFCO afin qu'il puisse exposer son point de vue.

---

10. Communications municipales

Ci-après, les communications de Mme Gretel Ginier, Syndique.
« Dans le cadre de mes fonctions en tant que présidente de la communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises (CITAV), nous avions collaboré avec le service de l'économie, de l'innovation de l'emploi et du patrimoine afin de répondre à une motion qui demandait de favoriser le développement durable du tourisme régional (dans toutes les régions du Canton). Le Conseil d'État a soumis au Grand Conseil une proposition de décret permettant l'octroi d'aides à fonds perdus. L'article 1 stipule qu'un crédit cadre de CHF 50'000'000.00 est accordé au Conseil d'État pour financer l'octroi d'aides à fonds perdus pour l'achat, la réalisation, la rénovation et la transformation d'infrastructures à vocation touristique. L''article 2 quant à lui mentionne que les projets qui bénéficient du soutien financier au titre du présent décret doivent favoriser le développement durable du tourisme régional (tourisme 4 saisons). L'ambition de ce décret est de soutenir la création d'offres infrastructurelles touristiques durables et résilientes. La typologie de ces aides : 1. des aides à fonds perdus qui renforcent les fonds propres ; 2. un taux à 35% et un maximum de CHF 5'000'000.00 par projet. Ce volume financier je vous le disais se monte à CHF 50'000'000.00 pour la période 2023-2026.
Pour faire le lien avec notre projet de baignade naturelle qui pourrait bénéficier de cette aide à fonds perdus, nous avons déposé notre demande auprès du canton afin de bénéficier de cette aide, notre projet est éligible à ce soutien au titre de la loi sur l'aide au développement économique. Comme je vous le disais cette aide sera octroyée pour la période 2023-2026, c'est très court, seuls les projets qui sont déjà au bénéfice d'un plan d'affectation adopté, d'un permis de construire valable et d'un plan financier accepté pourront prétendre à cette aide.
Aujourd'hui, se termine notre enquête publique pour la baignade naturelle. Il faut attendre demain pour savoir le nombre exact d'oppositions ou de remarques que nous devrons traiter. A ce jour nous avons une remarque et 5 oppositions que nous allons analyser avec nos architectes, la direction des travaux ainsi que notre avocat conseil.
La prochaine étape sera de prendre langue avec les opposants, de faire une séance de conciliation et peut être adapter certaines requêtes des opposants si cela est possible par les différentes réglementations.

La levée de ces oppositions est de compétence municipale, à contrario du plan d'affectation que vous avez accepté et qui n'a suscité aucune opposition.
On peut faire opposition dans la mesure où le projet lèse des intérêts publics ou privés, en particulier de voisinage.
Lors de la dernière séance, M. Pascal Francfort, Conseiller communal, a posé une question sur l'enneigement mécanique aux Mosses. Les signatures des divers propriétaires de terrains concernés par le passage des conduites pour les canons à neige rentrent gentiment. La direction des remontées mécaniques espère toujours mettre à l'enquête, d'ici cet été, le tracé complet du passage des conduites pour l'enneigement mécanique ».

Ci-après, les communications de M. Marcel Borloz, Municipal.
*« **Vieux Pont des Planches :** le 30 avril 2023, lors du rendez-vous de chantier, nous avons eu une désagréable surprise en arrivant vers le pont. Nous avons constaté que la partie de maçonnerie gonflée à l'aval en rive gauche s'était affaissée et une partie du remblai sur la voûte avait fini dans la Grande Eau. Conséquences sur la suite du projet : 1. Mesures de sécurité immédiates. La voirie a mis en place des barrières car actuellement le passage n'est plus possible sur le remblai. Afin d'éviter un ravinement supplémentaire une bâche a été posée pour recouvrir la zone. 2. Travaux préliminaires. Un relevé laser complémentaire a été réalisé pour contrôler que l'affaissement n'ait pas créé de nouveaux désordres structuraux, notamment la voûte qui s'est trouvée subitement déchargée asymétriquement. Lors de ce contrôle aucun problème n'a été relevé. Afin de sécuriser les ouvriers qui viendront poser l'échafaudage, il sera nécessaire de stabiliser le remblai. La pose de lignes de vie pour travail sur corde sera nécessaire pour que les ouvriers ne se trouvent pas sous une zone de danger. 3. Travaux. La pose de l'échafaudage et la suite des travaux prévus pourront reprendre dès que la sécurisation aura été faite. Il est évident que cet éboulement aura une incidence sur le coût de la rénovation, qui se traduira pas un dépassement du préavis d'environ CHF 40'000.00 pour le moment ».*

M. Pierre-Alain Borloz, Municipal, n'a pas de communication.

Mme Raphaële Brugger, Municipale, n'a pas de communication.

M. Rémy Fischer, Municipal : *« Concernant les sentiers pédestres, il a été décidé d'en condamner 2. Le premier est celui qui part du Sépey et qui rejoint Cergnat sous l'église. Ce sentier est un doublon avec celui qui passe vers le cimetière et pour des raisons de sécurité a été condamné. Cette décision n'a pas été prise de gaieté de cœur mais lorsque l'ancien pont des Planches sera réhabilité, le circuit complet permettra de passer dans le village du Sépey pour les commerces et restaurant avant de monter à Cergnat ou à Leysin. Le second est celui qui part depuis Les Champs, La Comballaz, et qui longe la route cantonale sur plus de 700 mètres et va jusqu'aux Caudreys. Ce sentier n'est pas souvent pratiqué et a été condamné par décision de Vaud Rando pour raisons de sécurité. Il précise qu'il est toujours preneur de remarque, suggestion ou constatation de dégâts sur les sentiers. Concernant l'éclairage public, il informe que le village de La Forclaz est victime d'un gros bugg car celui-ci est illuminé la journée et éteint la nuit. Il précise que l'adaptation de l'entier de l'éclairage public, excepté Les Mosses, est inscrit au plan des investissements de 2024. Un éclairage dynamique ou intelligent avec un variateur d'intensité sera installé. Ce genre d'installation existe sur la commune de Noville et des économies d'énergie ont été constatées. Un préavis sera présenté cet automne ou au printemps prochain ».*

---

11. Divers et propositions individuelles

M. Julien Rosat, Conseiller communal, demande si le sentier pédestre qui mène au Gros Van va être réhabilité

M. Rémy Fischer, Municipal, informe que ce chemin est existant. Il est bucolique et aérien et a un super coup d'œil. Ce sentier fait un aller-retour et il est prévu de voir avec M. Nicolas Tille s'il y a possibilité de l'entretenir. Il précise qu'il y a des priorités sur les sentiers notamment ceux qui relient les stations voisines mais a pris note de la demande de M. Rosat.

M. Jean-Pierre Carrard, Conseiller communal, confirme que le chemin sous l'église est un doublon mais celui qui mène des Champs aux Caudreys est une liaison avec le haut de la commune. Si celui-ci n'existait pas il faudrait passer soit par La Forclaz soit par Matélon mais ce n'est que de la route et c'est inintéressant. Il a compris que c'était un vœu de Vaud Rando mais souhaite connaître l'avis de la Municipalité.

M. Rémy Fischer, Municipal, précise que Vaud Rando a décidé de condamner ce sentier. M. Stéphane Genet, responsable de la région auprès de Vaud Rando, en collaboration avec la Municipalité étudie la possibilité de garder cette liaison et d'éviter la route cantonale. C'est encore un projet et M. Fischer reviendra devant le Conseil avec le résultat cette étude. Les remarques faites ce soir seront transmises à Vaud Rando. M. Fischer précise qu'une protection pourrait être étudiée mais la route des Caudreys n'est pas très large, il y a une bonne visibilité mais les véhicules passent vite.

M. Jean-Pierre Carrard, Conseiller communal, juge la route assez large avec une bonne visibilité. Il y a partout des pistes cyclables et demande si une bande ne pourrait pas être installée.

M. Rémy Fischer, Municipal, précise que les bandes cyclables sont régies par les règles de la circulation routière. Il explique qu'une famille se promenant sur la route cantonale peut être en danger. Il va discuter de ce dossier avec Vaud Rando suite aux remarques faites ce soir. A la question de savoir qui dans la salle emprunte ce chemin, 3 conseillers lèvent la main. Il prend note et informera le Conseil du résultat de ses discussions avec Vaud Rando.

M. Armand Lugrin, Conseiller communal, informe que beaucoup d'ouvrages cantonaux sont en mauvais état. Des travaux sur les gabarits routiers devraient être entrepris. Il serait peut-être judicieux de discuter de ce point avec les autorités afin d'améliorer cette situation.

M. Rémy Fischer, Municipal, prend note de cette remarque.

M. Vincent Perrod, Conseiller communal, informe que lors de la visite du Collège d'Aigremont, il a constaté qu'un caisson, situé sous le passage de la route cantonale, a un angle saillant à hauteur de tête. Il trouve ceci dangereux.

Mme Gretel Ginier, Syndique, informe qu'une visite sur site sera faite et qu'une solution sera trouvée pour écarter tout danger.

Aucune autre remarque, question ou proposition n'émane de l'assemblée.

M. Marc Chablaix, Président, remercie les Conseillères et Conseillers communaux pour cette séance et avant de la clore, rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 22 juin 2023. Une pré-séance sera organisée puisque le renouvellement du bureau ainsi que de la Commission de gestion seront à l'ordre du jour.

La séance est levée à 21h05.

CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

Marc Chablaix
Président

Deborah Borloz
Secrétaire

Annexes
Rapports des commissions chargées de l'étude des préavis 5 et 6/2023

Conseil Communal d'Ormont-Dessous
Maison de Commune
Chemin du Planchamps 2
1863 Le Sépey

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis municipal n° 6/2023

Demande de crédit pour financer l'étude dédiée à la mise en conformité du réseau d'eau des Mosses

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En date du 24 avril 2023, la Commission chargée de l'étude du préavis municipal n°6/2023, composée de Madame Laure **Nellen**, Monsieur Anthony **Vaucher** et
Madame Stéphanie **Chablaix**, présidente, s'est réunie à la salle de la Municipalité, à la maison de commune du Sépey, en présence de Monsieur Marcel **Borloz**, Municipal.

Nous remercions Monsieur Borloz pour les explications précises ainsi que pour les réponses fournies.

Pour rappel : lors de l'inspection de l'office de la consommation du 17 juillet 2019, celle-ci a sollicité la Municipalité à la mise en conformité du réseau d'eau des Mosses.

En effet, du fait de leur configuration, les réservoirs d'eau de Lioson I et II doivent offrir la possibilité d'être nettoyés par un système « by-pass » ainsi que le nettoyage et le renouvellement de l'eau en-dessous de 72h.

Selon les prescriptions de l'OFCO, les travaux suivants sont exigés :

- suppression des deux réservoirs (Lioson I et II)
- déplacement de la chambre de mise en pression située au-dessous du lac, plus proche du captage
- construction d'un nouveau réservoir aux normes actuelles, à la place de Lioson I
- remplacement du réservoir de Lioson II par une turbine permettant de réduire la pression de l'eau

En cas d'acceptation de ce préavis, les travaux pourraient être mis en oeuvre dès le printemps 2024.

Au vu de qui précède, la Commission vous invite, Monsieur le Présent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n°6/2023du 24 mars 2023,

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 194'250.00 pour financer l'étude dédiée à la mise en conformité du réseau d'eau des Mosses, sous déduction d'éventuelles subventions ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé.**

Nous vous remercions pour votre attention et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Pour la Commission

Stéphanie **Chablaix** Laure **Nellen** Anthony **Vaucher**

Les Mosses, le 25 avril 2023

Conseil Communal d'Ormont-Dessous
Maison de Commune
Chemin du Planchamps 2
1863 Le Sépey

Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis municipal n° 5/2023

Pour une demande crédit d'étude pour la réalisation d'un schéma directeur communal de mobilité

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

En date du 24 avril 2023, la Commission chargée de l'étude du préavis municipal n°5/2023, composée de MM. Christopher Watts, Christian Chappuis et moi-même s'est réunie à la maison de Commune, en présence de Mme Gretel Ginier, Syndique.

Nous remercions Mme Ginier pour les explications et réponses fournies à nos différentes questions lors de cette séance.

Selon le préavis no 5/2023 que chacun et chacune d'entre vous ont reçu en annexe à la convocation du Conseil Communal de ce soir, Mme la Syndique nous renseigne sur différents points qui seront soumis à cette étude .

Dans un premier temps, c'est surtout sur une mobilité roulante et piétonnière que cette étude sera réalisée afin d'améliorer la circulation où les difficultés et les problèmes ont été déjà soulevés à plusieurs reprises, donc connus de la plus part d'entre nous. Et c'est surtout la sécurité qui doit être mise en avant.

Ce problème de mobilité a déjà été réfléchi entre la Municipalité et le bureau d'urbanisme Repetti mandaté par la Municipalité pour le plan général d'affectation.

Afin d'agir en profondeur et sur l'ensemble du territoire communal, la Muncipalité s'est approchée du bureau d'ingénieurs-conseils, optimiseurs de mobilité, Transitec à Lausanne.

Ce bureau sera chargé d'étudier tous les problèmes de mobilité et de sécurité soulevés par la Commune, selon un fil rouge fourni par cette dernière.

Comme par exemple au Sépey : Trouver une solution pour modifier le passage routier sur le tronçon de la route cantonale traversant la partie inférieure du village (depuis la bifurcation de Leysin, et jusqu'au contour des Plans). Mme la Syndique nous a informé que l'idée de ronds points serait envisagée.

A l'époque du détournement de la route tranversant le village qui ne date plus d'hier, la circulation n'était pas comparable à celle d'aujourd'hui. Et l'évolution actuelle du trafic est telle que des mesures

de sécurité pour tout un chacun doivent être prises sans trop attendre.Il est demandé un 50 km/h. pour ce tronçon de la route cantonale. Tout comme à Cergnat ou la Comballaz

La possibilité d'un 30 km/h. dans le village sera également mises à l'étude.

Il est demandé également de modifier l'arrivée et le stationnement des bus postaux qui pourraient être déplacés ssur la place du marché couvert. Des places de parc seraient déplacées sur l'emplacement actuel de l'arrivée des cars postaux.

Pour les Mosses : trouver des solutions de parking lors de fortes affluences en hiver et lors des marchés estivaux. Aménager des passages pour piétons. Diminuer la vitesse autorisée actuelle dans la station.

Autre question soulevée : N'y a-t-il pas la possibilité de renégocier le démantèlement des places existantes actuelles de l'Arsat. C'est d'une abération totale de vouloir faire des canons à neige pour maintenir le ski aux Mosses et ce qui augmenterait immanquablement la clientèle et en même temps, supprimer des places de parc existantes qui s'avèrent indispensables lors de week-ends à forte affluence et durant les périodes de vacances. Dans une période où l'environnement est devenu primordial, il serait encore plus abérrant de devoir parquer des voitures dans les champs, après avoir supprimer des places de parc existantes !

Rappelons que cette étude sera faite sur l'ensemble du territoire communal afin d'éviter des pertes de temps et d'aller tous azimuts. Une étude globale assurerait des économies financières.

La commission propose à Mme la Syndique de demander au prestataire de fournir un questionnaire de base afin de concerner tous les conseillers et conseillères communaux pour les rendre attentifs aux besoins de cette étude et qu'elle soit faite dans la mesure du possible pour tous les lieux de la commune et le bien de toute la communauté ormonanche et de ses hôtes. Ce questionnaire fournirait tous les éléments et les questions nécessaires à cette étude.

L'idée du questionnaire serait la solution qui permettrait un gain de temps important et éviterait des séances à n'en plus finir.

Rappelons que cette étude peut être évolutive, modulable au fur et à mesure de l'avancement de celle-ci.

Les coûts proposés pour cette étude sont des prix tout à fait corrects par rapport aux autres prestataires d'étude en mobilité.

Une fois l'étude finie et acceptée, la réalisation de ces changements se feraient par étape.

Voilà c'est la fin de ce rapport qui relate dans les grandes lignes, le but de cette étude !

Au vu de qui précède, la Commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu	le préavis municipal n°5/2023 du 17 mars 2023,
ouï	le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver le crédit d'étude pour la réalisation d'un schéma directeur communal de mobilité

Nous vous remercions pour votre attention et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, nos meilleures salutations.

Pour la Commission

Christopher Watts **Christian Chappuis** **Danielle Chablaix**

Le Sépey, le 24 avril 2023